

CONSEIL D'ETAT

SECTION DU CONTENTIEUX

REQUETE SOMMAIRE

POUR :

- 1. L'Association des Ecologistes Pour le Nucléaire ayant son siège social 55 rue Victor Hugo à (78800) HOUILLES, représentée par son Président en exercice, Monsieur Bruno COMBY.**
- 2. La Commune de Fessenheim représentée par son Maire, domicilié en cette qualité en l'Hôtel de Ville 35 rue de la Libération – BP 80001 - 68740 FESSENHEIM.**
- 3. La Communauté de Communes « Essor du Rhin », ayant son siège social 2 rue du Rhin – BP 10012 - 68740 FESSENHEIM, représentée par son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège.**
- 4. Le MEDEF ALSACE, ayant son siège social Espace Européen de l'Entreprise, 27 avenue de l'Europe à (67300) SCHILTIGHEIM, représenté par son Président en exercice, Monsieur Jean-Jacques LEGUAY, domicilié en cette qualité audit siège.**
- 5. Monsieur Laurent RAYNAUD, agent EDF du Centre National de Production d'Energie de Fessenheim, domicilié 1 rue du Cylvaner à (68920) WETTOLSHEIM.**
- 6. Monsieur Florent BEAUDELLOT, agent EDF du Centre National de Production d'Energie de Fessenheim, domicilié 16 rue Almas à (68740) BLODELSHEIM.**
- 7. Monsieur Abdelkader MAZOUNI, agent EDF du Centre National de Production d'Energie de Fessenheim, domicilié 3 rue de Lyon à (68260) KINGERSHEIM.**
- 8. Monsieur Mario WALTER, agent EDF du Centre National de Production d'Energie de Fessenheim, domicilié 1 rue des Acacias – 68740 NAMBSHEIM.**

9. **Monsieur Christophe BOLCHERT, agent EDF du Centre National de Production d'Energie de Fessenheim, domicilié 45 b Route de Bale à (68740) BALGAU.**
10. **Monsieur Melik MAZOUNI, agent EDF du Centre National de Production d'Energie de Fessenheim, domicilié 160 Faubourg de Mulhouse à (68260) KINGERSHEIM.**
11. **Monsieur Arthur DARDE, actionnaire d'EDF, domicilié 32 Boulevard Saint-Marcel à (75005) PARIS.**
12. **Monsieur Jean-Marie LECOCQ, actionnaire d'EDF, domicilié 24 bis rue Stanislas Julien à (45000) ORLEANS.**

*Ayant Me Philippe BLONDEL
pour avocat au Conseil d'Etat*

étroite connexité avec la requête n° 365780

.....

Le 5 février 2013, était enregistré au Greffe du Conseil d'Etat sous le numéro 365780 une requête tendant à voir annuler le décret n° 2012-1381 du 11 décembre 2012 instituant un délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim (décret publié au Journal Officiel le 12 décembre 2012).

Mais alors, mettant à exécution ce décret, par un décret du 13 décembre 2012, Monsieur Francis Rol-Tanguy, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, a été nommé délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim.

Aux termes de l'article second de ce décret, le Premier Ministre, le Ministre de l'Intérieur et Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin Officiel de la République Française, il le sera effectivement le 14 décembre 2012.

Tout d'abord, ce décret du 13 décembre 2012 a été pris au visa du décret n° 2012-1384 du 11 décembre 2012 instituant un délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim.

Dans la mesure où ce décret a été attaqué devant le Conseil d'Etat par une requête enregistrée sous le n° 365780, l'annulation qui ne manquera pas d'atteindre ce décret du 11 décembre 2012 entraînera par voie de conséquence l'annulation du décret ici attaqué du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Rol-Tanguy Francis en qualité de délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim, et ce pour perte de fondement juridique.

Par ailleurs et en toute hypothèse, c'est à la suite d'une procédure irrégulière que Monsieur Francis Rol-Tanguy a été nommé en qualité de délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim.

De plus et entre autres éléments, le Ministre de l'industrie était également concerné par la mesure ainsi prise, or il n'est manifestement pas signataire du décret du 13 décembre 2012, d'où une nouvelle cause d'annulation.

* * * *

PAR CES MOTIFS et tous autres à produire déduire ou suppléer, au besoin d'office, il est demandé à ce qu'il plaise au Conseil d'Etat :

- **ANNULER** le décret du 13 décembre 2012 portant nomination d'un délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim, et plus précisément nommant Monsieur Francis Rol-Tanguy en qualité de délégué interministériel ;
- **CONDAMNER** l'Etat au paiement d'une somme de 5.000 euros sur le fondement des dispositions de l'article L 761-1 du Code de justice administrative ;
- et ce avec toutes conséquences de droit.

* * * *

PRODUCTIONS :

1. Décret attaqué du 13 décembre 2012 portant nomination d'un délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim ;
2. Décret n°2012-1384 du 11 décembre 2012 instituant un délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim ;
3. Requête sommaire enregistrée au Greffe du Conseil d'Etat sous le numéro 365780 ;
4. Statuts de l'Association des Ecologistes pour le Nucléaire et statuts mis à jour ;
5. Décision du Président de l'Association des Ecologistes pour le Nucléaire mandatant l'avocat soussigné pour introduire un recours en excès de pouvoir, notamment contre les décrets du 13 décembre 2012 portant nomination d'un délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim, Monsieur Francis Rol-Tanguy ;
6. Arrêté du Maire de la Commune de Fessenheim mandatant l'avocat soussigné pour former un recours contre le décret portant nomination d'un délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire à la reconversion du site de Fessenheim ;
7. Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes mandatant l'avocat soussigné pour former un recours contre le décret portant nomination du délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim et à la reconversion du site de Fessenheim ;
- 8.et 9. Attestation de Monsieur Arthur DARDE et mandat de celui-ci ;
- 10.et 11. Attestation de Monsieur Jean-Marie LECOCCQ et mandat de celui-ci ;
12. Timbre dématérialisé de 35 euros.

Philippe BLONDEL
Avocat au Conseil d'Etat